REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 5 mars 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Le département du territoire publie sa feuille de route pour la législature

Le département du territoire (DT) publie ce jour sa feuille de route, qui expose les enjeux et ses actions pour la législature en cours. En plus d'être destiné à fédérer les collaboratrices et collaborateurs du DT autour d'une vision commune, ce document intéressera aussi les acteurs publics et professionnels, ou encore toute personne souhaitant s'informer sur les politiques publiques du DT et les projets en lien avec le territoire.

Précisant le programme de législature du Conseil d'Etat, la feuille de route du DT poursuit le travail engagé dans la législature précédente en se focalisant sur trois axes structurants: développer et ménager le territoire, accélérer la transition écologique et délivrer un service public de qualité. Quinze mesures ciblées précisent ces intentions, toutes ayant une dimension transversale impliquant une co-responsabilité entre différents offices du DT et d'autres départements.

Tandis qu'on retrouve certaines mesures bien connues, comme la production de logements pour toutes les catégories de la population, la concrétisation de quartiers de qualité, en particulier ceux du périmètre Praille Acacias Vernets, la mise en œuvre du plan climat cantonal ou la rénovation énergétique des bâtiments, la feuille de route valorise également de nouvelles thématiques telles que la formation des acteurs à la transition écologique ou le renforcement du lien entre le DT et les administrés. En favorisant la participation citoyenne et une communication transparente et pédagogique, le DT souhaite renforcer le dialogue permettant d'anticiper les défis locaux et de garantir des décisions adaptées.

En matière d'aménagement du territoire, la feuille de route accorde une place importante à la notion de renouvellement urbain, qu'il s'agisse de revoir les espaces publics existants ou d'en créer de nouveaux. Le DT rappelle l'adhésion du canton à la Déclaration de Davos qui garantit, à toute échelle du territoire, une culture du bâti de qualité. Cette approche permet un "développement vers l'intérieur", en intégrant, en amont et à l'échelle pertinente, le patrimoine bâti et naturel.

Alors que la marque GRTA (Genève Région Terre Avenir) fête en 2024 ses 20 ans, l'alimentation tient une part importante, avec la volonté de favoriser la relocalisation des filières alimentaires durables et rémunératrices, de faciliter l'accessibilité des produits locaux et d'augmenter de fait la consommation de produits GRTA. La biodiversité se dote elle aussi d'objectifs ambitieux en matière de plantation d'arbres, de toitures végétalisées et d'infrastructures écologiques variées.

Au travers de ces objectifs, le DT maintient son engagement à développer des projets urbains

à même répondre aux besoins de la population en matière d'infrastructures publiques et de logements, tout en protégeant le territoire et ses précieuses ressources naturelles.

- Lien vers la Feuille de route DT 2023-2028

Pour tout complément d'information: Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe chargée de la communication, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch.